

BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX RÉSULTATS À FIN DÉCEMBRE 2022

Avertissement : les statistiques sur la construction de locaux sont établies en date d'enregistrement, contrairement aux statistiques sur la construction de logements, établies en date réelle. Compte tenu des délais entre la survenue d'un événement et son enregistrement, les évolutions observées peuvent concerner des projets mis en œuvre plusieurs mois auparavant.

LOCAUX AUTORISÉS

Au cours du 4^e trimestre 2022, les autorisations de construction de locaux non résidentiels dans la région Grand Est s'élèvent à 760 000 m², en repli de 34 % par rapport au dernier trimestre 2021. Comparées au cumul trimestriel à fin septembre 2022, les autorisations de locaux affichent également une forte baisse (-36 %). Toutefois, les surfaces autorisées du 4^e trimestre 2022 demeurent légèrement supérieures à la moyenne des cumuls trimestriels des dix dernières années (+4 %). Au niveau national, les autorisations trimestrielles de locaux sont en hausse de 10 % entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022. Le repli des autorisations touche l'ensemble des départements de la région. Il varie

de -13 % dans la Marne à -53 % en Moselle. Le Bas-Rhin, qui concentre 20 % des surfaces autorisées régionales, affiche un recul de 26 %.

En cumul annuel, de janvier 2022 à décembre 2022, les surfaces autorisées pour la construction de locaux non résidentiels s'élèvent à 3,6 millions de m² dans le Grand Est, en baisse de 1 % par rapport à l'année 2021, contre une progression de 5 % au niveau national. Comparé à la moyenne décennale des cumuls annuels des autorisations de construction est en forte progression (+23 %). Parmi les départements les plus pourvoyeurs de surfaces, le Bas-Rhin et la Moselle enregistrent des hausses respectivement de 8 % et 9 % du cumul annuel à fin décembre 2022 par rapport à fin décembre 2021. La Meuse présente la plus forte progression sur la même période (+75 %).

Évolution des surfaces de locaux autorisés dans les départements du Grand Est

Surface de plancher des locaux autorisés	octobre-décembre 2022		12 derniers mois (janvier 22 à décembre 22)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	33 000	-21	169 000	-14
Aube	37 000	-30	176 000	-45
Marne	109 000	-13	493 000	30
Haute-Marne	14 000	-50	92 000	-15
Meurthe-et-Moselle	102 000	-14	385 000	21
Meuse	12 000	-14	105 000	75
Moselle	132 000	-53	600 000	9
Bas-Rhin	151 000	-26	891 000	8
Haut-Rhin	120 000	-41	421 000	-34
Vosges	53 000	-42	302 000	18
Région Grand Est	763 000	-34	3 634 000	-1
France entière	10 922 000	10	40 083 000	5

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

*comparaison avec la même période de l'année précédente

LOCAUX COMMENCÉS

Dans la région Grand Est, 480 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier au 4^e trimestre 2022, soit un recul de 6 % par rapport au 4^e trimestre 2021. Au niveau national, les constructions de locaux sont en repli de 9 % sur la même période. Comparé au 3^e trimestre 2022, les surfaces commencées au 2^e trimestre sont en baisse également (-9 %). Toutefois, il reste proche de la moyenne décennale des cumuls au même trimestre. La baisse au niveau régional masque des évolutions contrastées à l'échelle départementale. Le Haut-Rhin affiche un recul des locaux commencés de 25 % entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022, alors que le Bas-Rhin enregistre une hausse de 10 % sur la même période. Ces deux départements concentrent à eux seuls 43 % des surfaces de locaux commencés de la région. Parmi les autres départements

les plus pourvoyeurs de locaux, la Marne et la Meurthe-et-Moselle enregistrent un recul de 37 %. À l'inverse, la hausse est très marquée en Moselle (+17 %). Dans les autres départements, l'évolution varie de -40 % dans l'Aube à +234 % en Haute-Marne. Malgré une forte augmentation, ce dernier département représente moins de 6 % des surfaces régionales.

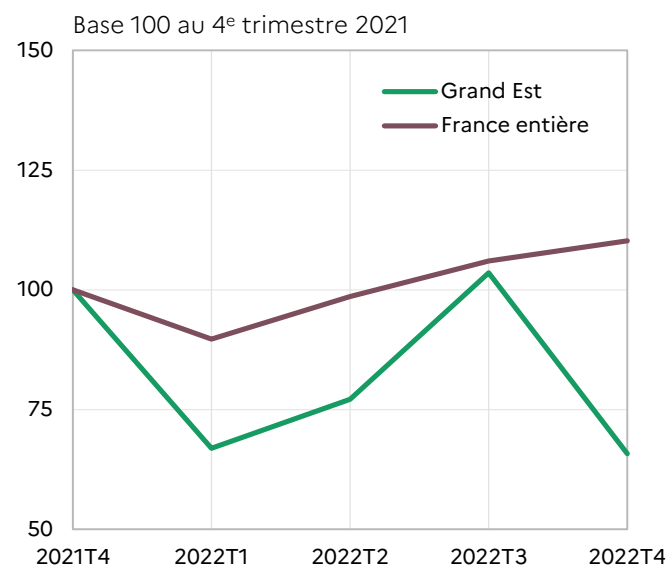
En cumul annuel, les surfaces de locaux commencés sont stables au niveau régional (-1 %), mais masquent également une hétérogénéité de situations. Sur l'ensemble de l'année, les mises en chantier de locaux sont en forte progression par rapport à l'année précédente dans les Ardennes (+45 %), le Haut-Rhin (+30 %) et en Meurthe-et-Moselle (+26 %). Dans le même temps, la Moselle et la Haute-Marne affichent un repli respectivement de 37 % et 21 %. Dans les autres départements, la tendance varie de -18 % dans l'Aube à +15 % dans les Vosges.

Évolution des surfaces de locaux commencés dans les départements du Grand Est

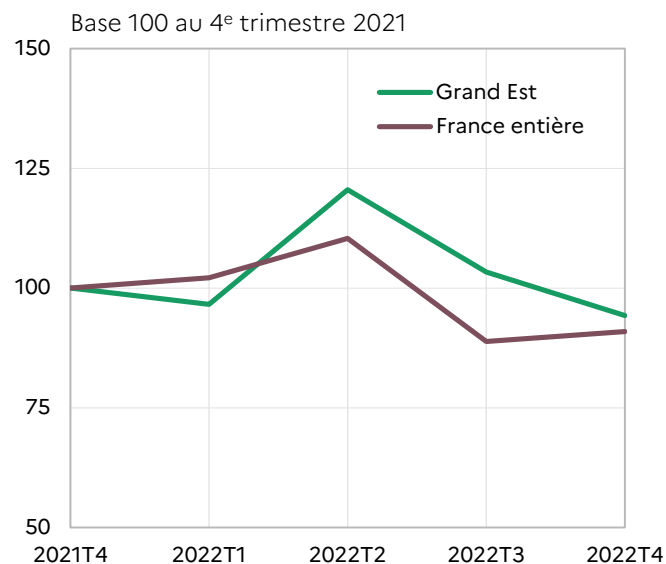
Surface de plancher des locaux commencés	octobre-décembre 2022		12 derniers mois (janvier à décembre 2022)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	51 000	199	139 000	45
Aube	15 000	-40	116 000	-18
Marne	39 000	-37	237 000	-3
Haute-Marne	29 000	234	74 000	-21
Meurthe-et-Moselle	37 000	-37	171 000	26
Meuse	9 000	-1	69 000	-1
Moselle	57 000	17	274 000	-37
Bas-Rhin	129 000	10	521 000	2
Haut-Rhin	76 000	-25	336 000	30
Vosges	37 000	-38	170 000	15
Grand Est	479 000	-6	2 107 000	-1
France entière	6 105 000	-9	26 336 000	5

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces de locaux autorisés dans le Grand Est



Évolution trimestrielle des surfaces de locaux commencés dans le Grand Est



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

TYPE DE LOCAUX

La baisse des locaux autorisés (-34 %) au 4^e trimestre touche plusieurs secteurs d'activité et plus particulièrement l'industrie (-69 %), les exploitations agricoles ou forestières (-51 %), les bureaux (-51 %) ainsi que les entrepôts (-26 %). À l'inverse, les autorisations de construction d'hébergements hôteliers, de commerces et de locaux de service public sont en hausse, respectivement de 35 %, 27 % et 13 %. Pour les locaux commencés, hormis la forte augmentation des entrepôts (+96 %), tous les autres secteurs sont orientés à la

baisse. Le repli varie de -1 % pour les exploitations agricoles ou forestières à -36 % pour les commerces.

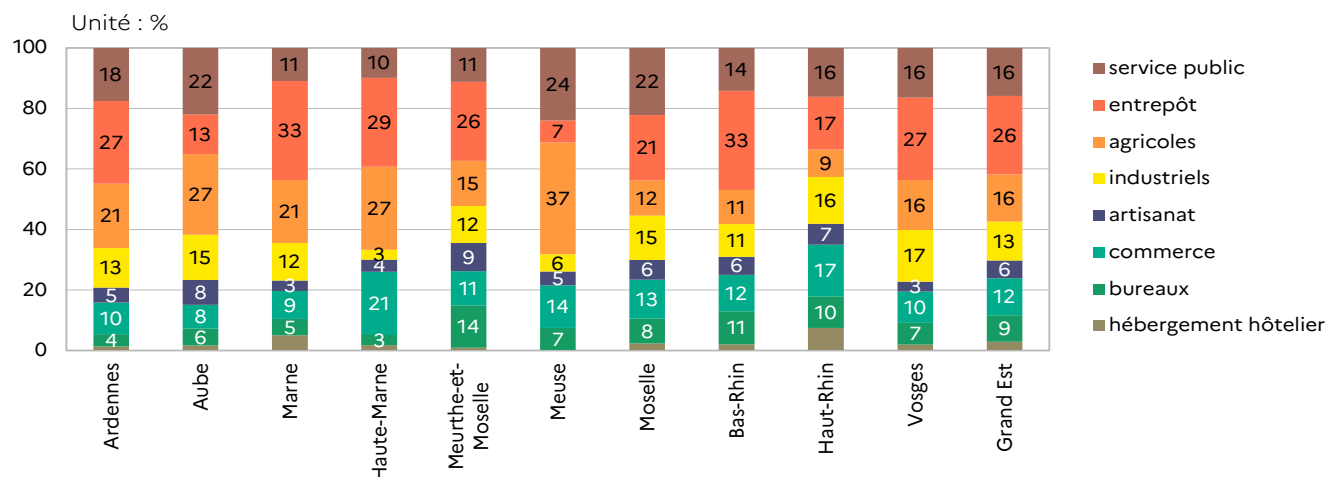
En cumul annuel, les autorisations de construction de locaux varient de -30 % pour les exploitations agricoles ou forestières à +64 % pour les hébergements hôteliers. Pour les mises en chantier, le cumul annuel varie de -23 % pour les entrepôts à +15 % pour les exploitations agricoles. L'industrie est la seule activité à afficher un recul des autorisations et des ouvertures de chantier aussi bien en cumul annuel qu'en cumul trimestriel.

Évolution des surfaces par type de locaux

Surface de plancher par type de locaux	octobre-décembre 2022			12 derniers mois (janv à déc 22)		
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*		Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
Locaux autorisés	763 000	-34	10	3 634 000	-1	5
Hébergement hôtelier	26 000	35	40	106 000	64	12
Bureaux	63 000	-51	9	320 000	-24	15
Commerce	115 000	27	6	442 000	53	29
Artisanat	48 000	-22	-6	215 000	14	-9
Industrie	91 000	-69	-6	467 000	-13	13
Exploitation agricole ou forestière	106 000	-51	-9	565 000	-30	-14
Entrepôt	162 000	-26	38	941 000	1	10
Service public ou d'intérêt collectif	151 000	13	15	578 000	40	3
Locaux commencés	479 000	-6	-9	2 107 000	-1	5
Hébergement hôtelier	6 000	-22	-5	38 000	-20	7
Bureaux	41 000	-35	-11	220 000	4	-7
Commerce	47 000	-36	4	235 000	8	17
Artisanat	26 000	-5	-19	96 000	0	-1
Industrie	70 000	-30	-8	298 000	0	12
Exploitation agricole ou forestière	103 000	-1	-9	492 000	15	-10
Entrepôt	126 000	96	-27	439 000	-23	24
Service public ou d'intérêt collectif	60 000	-11	12	287 000	8	1

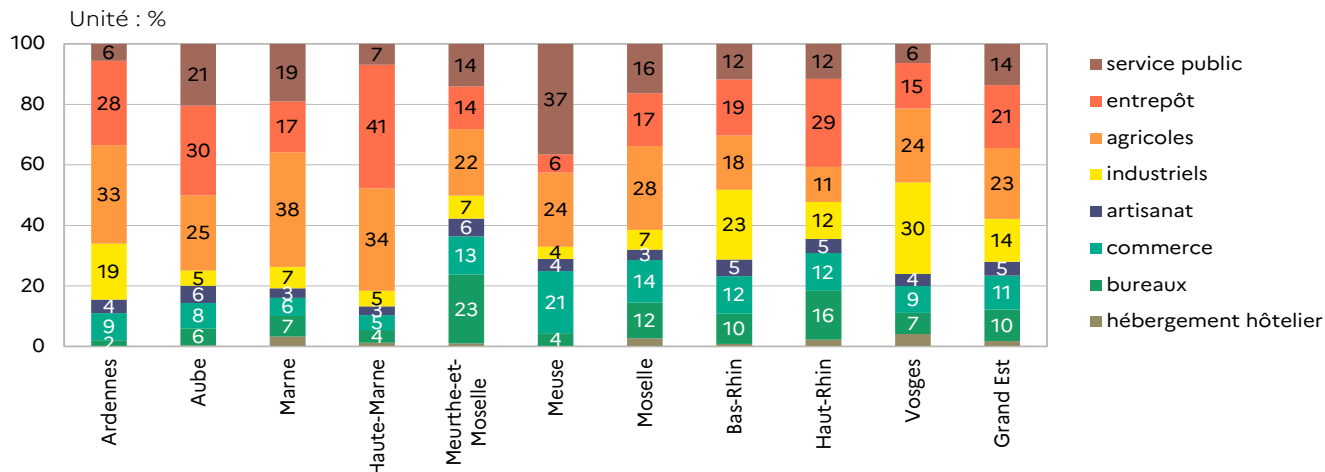
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, en date de prise en compte

Mohamed Mekki

Service connaissance et développement durable

MÉTHODOLOGIE

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs du ministère de la transition écologique. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013, les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal. Par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1er mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.